

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 3 juillet 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Lyne Gagnon
	Johanne Fillion
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Roger Vaillancourt
	Serge Fillion
	Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Joyce Bérubé
--	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2023-07-122

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D' l'ordre du jour en enlevant le point 14 intitulé « AUTORISATION DE PAIEMENT - RÉPARATION DU CAMION FREIGHTLINER 114SD 2019 - ÉVÈNEMENT DU 21 NOVEMBRE 2022 - CENTRE DU CAMION JL INC. ». De plus, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-123

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 5 juin 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-124

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 22 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 22 juin 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 22 juin 2023 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-125

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2023 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-126

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de deux cent soixante-treize mille six cent quarante-neuf dollars et soixante-quatorze (273 649.74 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de dix mille trois cent quarante-trois dollars (10 343.00 \$) et les salaires nets payés d'une somme de quatorze mille deux cent trente-sept dollars et cinquante-huit (14 237.58 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent trente dollars et trente-deux (298 230.32 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2983 à 3007 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT - PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES EN EAU DE VOTRE MUNICIPALITÉ - CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES

Le conseil municipal prend dépôt du « Portrait des infrastructures en eau de la Municipalité de Saint-René-de-Matane » transmis par le Centre d'Expertise et de Recherche en Infrastructures urbaines (CERIU).

2023-07-127

AUTORISATION PAIEMENT D'UNE COMPENSATION FINANCIÈRE - RENCONTRE DOSSIER « MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE CONTRE POLARIS » - MONSIEUR RÉMI FORTIN, MAIRE

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 13 juin 2023 pour le dossier de la Municipalité de Saint-René-de-Matane contre Polaris »;

CONSIDÉRANT QUE la présence de Monsieur Rémi Fortin, maire était requise lors de cette rencontre et qu'il a subi une perte de revenu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane paie une compensation financière au montant de cent dollars (100 \$) pour contrer la perte de revenus occasionnée à Monsieur Fortin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023

2023-07-128

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 - MODIFICATION À LA PROGRAMMATION VERSION 5 - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **numéro 5** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **numéro 5** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-129

ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE - MINES SELEINE, UNE DIVISION DE SEL WINDSOR LTÉE - SAISON HIVERNALE 2023-2024

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D' Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, de procéder à l'achat de quarante-sept (47) tonnes métriques de sel de déglacage pour la saison hivernale 2023-2024, auprès de Mines Seleine, une division de Sel Windsor Ltée, au coût de cent cinq dollars et trente-neuf (105.39 \$) la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Matane, totalisant un montant de quatre mille neuf cent cinquante-trois dollars et trente-trois (4 953.33 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-130

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-09, INTITULÉ « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-09 » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Madame Lyne Gagnon lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2021-09, intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2018-09 » a été déposé et présenté lors de la séance du 5 juin 2023 par Madame Lyne Gagnon;

ATTENDU QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a procédé le 6 juin 2023 à la publication d'un avis public annonçant l'adoption du présent règlement, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2021-09, intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement numéro 2018-09 ».

DE transmettre le présent règlement à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-131

ADOPTION - SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-06, INTITULÉ « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AINSI QUE DE BONIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ET AUTRES MODIFICATIONS À L'INITIATIVE DE LA MUNICIPALITÉ » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QU'un avis de motion et que le dépôt du premier projet de règlement numéro 2023-06 a été donné par Madame Lyne Gagnon lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 22 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 2023-06, intitulé « Second projet de règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre réglementaire concernant les établissements d'hébergement touristique et autres modifications à l'initiative de la municipalité ». Le présent projet modifiera le règlement numéro 2009-03, intitulé « Règlement numéro 2009-03 sur le zonage ».

DE transmettre copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du Second projet de règlement numéro 2023-06 à la MRC de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-132

AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 - CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE PATINOIRE - LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS (1982) INC

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer le paiement du décompte progressif no 2, daté du 29 juin 2023 à « Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) Inc. », concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet de « Construction d'une dalle de patinoire » pour un montant de quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt-six dollars et cinquante-deux 91 526.52 \$) selon les recommandations de Tetra Tech QI Inc.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023

DE transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) Inc. et à Tetra Tech QI Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-133

DEMANDE D'ORGANISME - UTILISATION DES LOCAUX DU SOUS-SOL DE LA MAIRIE - CERCLE DES FERMIFIÈRES DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la demande écrite du Cercle des Fermifières de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT la situation d'instabilité face à l'avenir de l'église et du fait même, de la location de leur local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE permettre l'utilisation des locaux du sous-sol de la mairie par le Cercle des Fermifières de Saint-René-de-Matane;

QUE des vérifications doivent être effectuées avant l'intégration dans les locaux tels que : les assurances, l'absence d'accès aux personnes à mobilité réduite et de sortie de secours.

QU'il sera discuté des modalités d'utilisation. Un protocole sera élaboré et signé par les deux parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-07-134

DEMANDE D'APPUI - ENSEMBLE POUR UN ACCÈS AUX RESSOURCES MARINES

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçu par l'organisme Ensemble pour un accès aux ressources marines;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de cet organisme sont les suivants :

- Promouvoir et soutenir l'accès citoyen aux ressources marines du Québec;
- Participer aux études relatives à la mise en place et à l'accès aux nouvelles méthodes de prélèvements récréatifs;
- Participer à la diffusion de l'information relative à l'accès citoyen aux ressources marines;
- Sensibiliser et éduquer la population québécoise aux enjeux relatifs à l'accès aux ressources marines, à l'autonomie alimentaire ainsi qu'à la pêche de subsistance et la pêche durable;
- Participer et faciliter la collecte de données scientifiques en lien avec l'accès citoyens aux ressources marines;
- Porter la voix des membres auprès des autorités.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à la Municipalité de Saint-René-de-Matane de se joindre à la communauté de ces partenaires;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer la demande de l'organisme Ensemble pour un accès aux ressources marines en se joignant à sa communauté de partenaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE JUIN 2023

Monsieur Rémi Fortin, maire, fait un compte-rendu de la séance de la MRC de la Matanie du mois de juin 2023.

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 juillet 2023

AFFAIRES NOUVELLES

A)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

2023-07-135

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 3 juillet 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 57.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire